



Christian VIGNAUD
Président de la Communauté de Communes
Du Rouillacais
314 Avenue Jean Monnet
16170 ROUILLAC

Rouillac, le 21 mai 2025

À

Sous-Préfecture de Cognac
362, rue Jean-Taransaud
16100 Cognac

Affaire suivie par Anaïs DELAGE
Chargée d'aménagement du territoire
Tél : 09.74.36.99.21 – 07.56.26.41.16
Mail : amenagement@ccrouillacais.fr

Ref : Société Martell & Co

Objet : Avis pour une demande d'autorisation environnementale d'une installation classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de Martell

Copie à Société Martell & Co

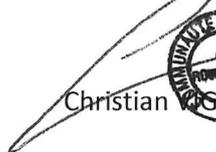
Madame la sous-préfète,

Vous avez sollicité la Communauté de Communes du Rouillacais pour un avis concernant la demande d'autorisation environnementale d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) de la société Martell & Co pour un projet de construction d'installation de stockage d'eau-de-vies de cognac situé à Lignères à Rouillac.

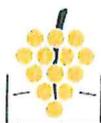
Je tiens à vous faire part de l'avis favorable du conseil communautaire du Rouillacais qui s'est tenu le 19 mai 2025, sur le projet de la société Martell & Co.

Je vous prie de croire, Madame la sous-préfète, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président,


Christian VIGNAUD





Rouillacais
Communauté de Communes

République Française

Préfecture
Département de la Charente

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

016-241600303-20250519-054_19_05_2025-DE
Reçu le 21/05/2025
Publié le 21/05/2025

Extrait de Délibération du conseil communautaire Séance du 19 mai 2025

Nombre de conseillers en
exercice : 28
Titulaires présents : 24
Suppléants : 1
Pouvoirs : 2
Excusés : 4

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 9 mai dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Salle Communautaire - 16170 ROUILLAC, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.

Présents :

COURBILLAC : M. Gilles RIPOCHE, M. François PERROT, DOUZAT : M. Pascal BURBAUD, ECHALLAT : M. Alain BRIAND, GENAC-BIGNAC : M. Franc PINAUD, M. Éric COUVIDAT, Mme Marina GRAMMATICO, MARCILLAC-LANVILLE : M. Thierry MARCILLAUD, MAREUIL : Mme Claudine RODET, MONS : / ROUILLAC : Mme Dominique MANCIA, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, M. Patrick GODICHAUD, M. Jean-Pierre VIDAL, M. Christian BERTON, Mme Marie-France DUMOUT, Mme Nicole LANFRANCHI, SAINT-AMANT-DE-NOUERE : M. Laurent BATY, SAINT-CYBARDEAUX : M. Francis ROY, SAINT-GENIS-D'HIERSAC : Mme Stéphanie ROTURIER, M. Jean-Claude GUILLOT, M. Emmanuel RIPPE, VAL D'AUGE : M. Bernard SALAMAND, M. Alexandre GAUVIN, VAUX-ROUILLAC : M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléant en situation délibérante : M. Thierry MARCILLAUD

Pouvoirs : M. Joël COBERAC à M. Francis ROY, Mme Elisabeth MASSON à Mme Dominique MANCIA

Excusés : M. Patrick MESNARD, M. Joël COBERAC, Mme Elisabeth MASSON, Mme Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE

Délibération n°054.19.05.2025

AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE MARTELL – SITE DE LIGNERES A ROUILLAC

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée communautaire que, dans le cadre de la consultation du public d'une durée de 3 mois, du 17 avril 2025 au 17 juillet 2025, pour la demande d'autorisation environnementale d'une installation classée pour la protection de l'environnement déposée le 2 décembre 2024 par la société Martell & Co, la préfecture de la Charente sollicite l'avis du conseil communautaire du Rouillacais sur le projet d'extension du site de Lignères.

Ce projet concerne l'installation de 8 chais de stockage barriques / tonneaux, 3 chais de stockage en cuves inox, un quai de dépotage et une nouvelle unité d'eau osmosée.

L'examen attentif du document soumis n'amène pas de remarques défavorables.

Entendu cet exposé, le conseil communautaire, décide :

- **D'émettre** un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale d'une installation classée pour la protection de l'environnement de la société Martell & Co.

| | | | |
|----------------|---------------|--|--------------|
| Voix pour : 27 | Voix contre : | | Abstention : |
|----------------|---------------|--|--------------|

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

A ROUILLAC, le 20 mai 2025


Président,
Christian VIGNAUD